

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

#### **10. RH – Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération D 2022 19 09 094 du 19 septembre 2022 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis du CT du 17 octobre 2022,

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité,

#### **Pour le service urbanisme**

Un recrutement est en cours pour remplacer la responsable du service urbanisme.

Si le recrutement venait à tarder, faute de candidature, il convient de créer un poste d'adjoint administratif en accroissement temporaire d'activité pour pallier aux démarches administratives les plus urgentes.

Il est proposé au conseil municipal de :

- CRÉER un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 en accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2023.

#### **Pour le service technique**

Les services techniques font face à des besoins croissants sur la voirie. Afin d'améliorer la qualité de service rendu à la population, et de se conformer de manière plus précise aux obligations réglementaires qui sont celles de la commune en matière de voirie (mise en conformité de la signalétique verticale avec les arrêtés de police du Maire), il convient d'accroître le nombre d'agents en mesure d'assurer l'entretien du mobilier urbain et de la signalétique, l'entretien de la voirie. Afin de pallier à ces besoins, il est proposé au conseil municipal de :

- CRÉER un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- CRÉER un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- CRÉER un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### Pour le service enfance jeunesse

Une ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe actuellement à 18h30 hebdomadaires souhaite quitter son poste au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il convient de la remplacer, et de diminuer le temps de travail de son poste d'1/2 heure.

Pour se donner toutes les chances de recruter, il convient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de :

- CRÉER Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 18h00 hebdomadaire
- CRÉER Un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 18h00 hebdomadaire
- CRÉER Un poste d'adjoint d'animation à 18h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Enfin, il convient de supprimer le poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 18h30 occupé par l'agent actuellement en poste, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 en accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2023
- **CRÉE** les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
  - Un poste d'adjoint technique à temps complet
  - Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- **CRÉE** les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
  - Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 18h00 hebdomadaire
  - Un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 18h00 hebdomadaire
  - Un poste d'adjoint d'animation à 18h00 hebdomadaire
- **SUPPRIME** un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 18h30 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Jean-François OBEZ

Le Maire,  
J-F. OBEZ



Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022  
Affiché le : 21 octobre 2022

